

PREPARATION AUX CONCOURS EXTERNES

PARCOURS ETAT – « INSPECTEUR DGFIP 2019 »

Version du 20 mars 2019 (ne pas tenir compte des versions antérieures)

Cadre général

La préparation aux concours externes de catégorie A au sein de l'IPAG de Nanterre se compose de **quatre parcours** (« Etat », « Collectivités territoriales », « Social » et « Conservateur de bibliothèques ») correspondant à quatre formations se différenciant par les concours visés, les galops d'essai proposés et, pour une part, par les cours dispensés.

La **durée de la formation** indiquée dans ce programme tient compte des périodes où ont lieu les épreuves de ces concours.

Le **parcours Etat** de la préparation aux concours externes est construit principalement pour le 1^{er} semestre de l'année universitaire en référence au **concours d'entrée des Instituts régionaux d'administration** (IRA) dont les épreuves d'admissibilité (écrits) se déroulent au mois de **février** et pour le second semestre, en référence au **concours d'entrée d'Inspecteur des Finances publiques** dont les épreuves se déroulent au mois de **septembre**.

Cette préparation spécifique « inspecteur de la DGFIP » assure aux étudiants engagés dans le parcours Etat un prolongement au-delà du premier semestre de l'année universitaire de leur investissement personnel dans l'ouverture d'un nouveau cycle de formation. Cette préparation spécifique permet par ailleurs aux étudiants qui ne souhaiteraient passer que ce seul concours de rejoindre la préparation aux concours externes de l'IPAG **au mois de mars et cela pour le reste de l'année civile** (épreuves d'admission en janvier de l'année n + 1).

A noter que suivre la préparation de l'IPAG ne dispense pas de s'inscrire individuellement aux épreuves des différents concours (renseignements à prendre sur les sites Internet dédiés à ces différents concours par les administrations organisatrices).

Responsable « Parcours Etat »

Olivier DORD, Professeur de droit public à l'Université Paris Nanterre, Directeur de l'Institut de préparation à l'administration générale

Conditions d'admission

La préparation aux concours externes de la fonction publique exigeant une implication maximale des candidats, un examen de la recevabilité des candidatures s'avère indispensable. Il se déroule sur :

- **pré-examen sur dossier** par la commission pédagogique qui statue en considération de la formation initiale et/ou de la situation professionnelle des candidats.

Bourses

Les **étudiants** inscrits à l'IPAG pour la préparation aux concours externe de la fonction publique de l'Etat, s'ils répondent aux conditions requises, peuvent solliciter une **allocation pour la diversité dans la fonction publique** (se renseigner auprès de la préfecture de région ou de département, ou encore au service des bourses de l'université).

Durée

Début mars à début mai 2019 (les candidat(e)s voulant se préparer à l'oral entre septembre et décembre 2019 devront se réinscrire à l'IPAG pour un coût de 250 euros)

Concours ciblés

De manière générale : les concours administratifs de catégorie « A » (principalement) ou « B » (accessoirement) ouverts par le Ministère de l'Economie et des Finances et plus spécifiquement ici :

Concours	Site Internet officiel d'information
Concours d'inspecteur des finances publiques	http://www.economie.gouv.fr/recrutement/inspecteur-des-finances-publiques-externe-0
Concours de contrôleur des finances publiques	http://www.economie.gouv.fr/recrutement/contrôleur-des-finances-publiques-2eme-classe-externe

Contenu

- **Des enseignements de méthodologie**, techniques d'expression écrite *note de synthèse*
- **Des enseignements fondamentaux** correspondant aux matières du Master 1 d'administration publique (MAP), permettant de réactualiser ses connaissances : *finances publiques, droit fiscal, politiques publiques*

Tarifs

Frais de formation IPAG = 250 € (tarif fixé par délibération du Conseil d'administration de l'Université)

+ Contribution à la vie étudiante CVE : 90 € OBLIGATOIRE pour tous les étudiants avant d'effectuer l'inscription administrative – <mailto:https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

+ Droits d'inscription universitaire = 243 € (prépa concours : 209 € + BU : 34 €)

Tous les tarifs universitaires sont donnés à titre indicatif car fixés chaque année par arrêté.

Programme

PREPARATION A L'ECRIT – MARS 2019

Semestre 2 – du 28 mars au 20 avril 2019

Crédits CM TD

Méthodologie de la note de synthèse spécifique inspecteur DGFIP

12 séances réparties sur 4 semaines :

- soit 9h de cours par semaine les jeudis, vendredis et samedis
- 3 notes de synthèse dirigées en séance

36h

4 Galops d'essai sur table

16h

TOTAL SEMESTRE

52 h

COURS MUTUALISES MAP

Semestre 1 – de mi-septembre à décembre 2019

CM TD

Droit fiscal (Cours mutualisés MAP)

24h

Culture administrative 2 (Cours mutualisés MAP)

18h

TOTAL SEMESTRE (CM / TD)

42h

TOTAL GENERAL

94 h

Année 2019

Institut de préparation à l'administration générale

Retrait du dossier de candidature (téléchargement sur le site Internet de l'IPAG) :

Du 31 janvier au 25 mars 2019

Transmission du dossier après acceptation en formation

**Préparation spécifique
au concours externe**

« INSPECTEUR DGFIP 2019 »

Numéro étudiant(e) pour les candidat(e)s déjà inscrit(e)s à Paris Nanterre | | | | | | | |

NOM et Prénom (pour les femmes mariées, nom de jeune fille suivi du nom d'épouse) :

.....

Adresse :

Code Postal : | | | | | Ville :

E-mail : Tél. :

PHOTO

Etudiant(e) venant d'une autre université, laquelle :

N° I.N.E. (Identifiant National Etudiant)* | | | | | | | |

*Pour les étudiants ayant déjà été inscrits dans une université française, ce N° doit être demandé dans cet établissement.
En tout état de cause, ce numéro se trouve sur le relevé de notes du baccalauréat.

Date et lieu de naissance : / / à Département ou Pays :

Nationalité :

- Suivez-vous une autre formation ? ☐ OUI ☐ NON

Quelle formation (diplôme ou préparation à un concours ?) :

Dans une autre université, si oui laquelle :

- Baccalauréat (ou équivalent, préciser) série : année d'obtention :

- Dernier diplôme obtenu : Etablissement :

- Demanderez-vous une bourse sur critères sociaux ? ☐ OUI ☐ NON

- Demanderez-vous une allocation pour la diversité ? ☐ OUI ☐ NON

- Quels concours envisagez-vous de passer pendant ou à l'issue de votre scolarité à l'IPAG ?

Date et signature du candidat :

Décision de la commission pédagogique

☐ Accord ☐ Refus, motif :

Date et signature du Président de la commission pédagogique :

LES ACQUIS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Détail des années d'études supérieures effectuées et résultats :

Années	Etablissement(s) fréquenté(s)	Discipline, examen préparé ou diplôme obtenu, ou nombre d'ECTS acquis

Derniers stages réalisés ou derniers emplois occupés dans l'administration :

Années	Administration(s) fréquentée(s)	Nature du stage ou de l'emploi & durée

COMPOSITION DU DOSSIER

- ☐  Case à cocher vous-même pour vous assurer que la pièce figure bien au dossier.
- ☐ un **curriculum vitae**
- ☐ une **lettre de motivation**

IMPORTANT

Tous les dossiers sont à adresser par courriel à l'**IPAG** de l'Université Paris Nanterre :

A l'attention de **Madame Muriel ROBERT**

Responsable du Secrétariat pédagogique

muriel.robert@parisnanterre.fr

Pôle Universitaire Léonard de Vinci / Aile Ouest, 6^{ème} étage, Bureau E 603 / 12, avenue Léonard de Vinci / 92400 Courbevoie)